

FASTT MobiliPro : solution temporaire de logement le temps d'une mission ou d'une formation éloignée du domicile

OBJECTIF

Permettre au jeune d'augmenter son employabilité par l'aide à la réalisation de formations ou de missions en lien avec le projet professionnel même si elles sont éloignées du domicile.

CONTENU DE LA PRESTATION

Identification, sous un délai de 48h, de solutions temporaires de logement disponibles :

- Une solution adaptée aux attentes et au budget.
- Un réseau étoffé de structures partenaires diversifiées pour faciliter l'identification d'une solution rapide et disponible (possibilité de repérage avec un outil de geolocalisation sur le site internet du Fastt).
- Mobilisation des **aides spécifiques du Fastt** : Pack Fastt Plus (cf. fiche « Logement »), Chèque Fastt MobiliPro (voir ci-après).
- Accompagnement si nécessaire à la mobilisation des aides droit commun (APL, Action Logement).

Chèque Fastt MobiliPro : Une aide au financement du séjour en résidence meublée, si pas d'indemnité de grand déplacement prévue dans le cadre de la mission : Jusqu'à 300€ par an.

CONDITIONS

Dès la 1^{ère} heure de mission ou de mission formation

RÉFÉRENT
MISSION JEUNES :

FASTT 0800 28 08 28 choix 2 [numéro gratuit depuis un fixe, de 8 h 30 à 19 h 30]

Ou faire une recherche de structure partenaire / déposer une demande via internet :
<http://www.fastt.org/Un-logement-le-temps-d-une-mission,61.html>